



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2111

Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction - 15 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e -  
Opération n° 08015001 - Lancement des travaux de démolition et affectation complémentaire  
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2111 - GROUPE SCOLAIRE KENNEDY - DEMOLITION  
RECONSTRUCTION - 15 RUE JEAN SARRAZIN A LYON 8E  
- OPERATION N° 08015001 - LANCEMENT DES TRAVAUX  
DE DEMOLITION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE  
D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME  
N° 2021-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon comprenant le projet « Groupe scolaire Kennedy - Démolition et reconstruction neuve ».

Par délibération n° 2021/1144 du 30 septembre 2021, vous avez approuvé le lancement des études et prestations préalables de l'opération « Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction » et l'affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006, pour un montant de 2 700 000 €TTC.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements scolaires 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00006.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'îlot Kennedy, opération majeure du mandat 2021-2026, il est prévu de démolir l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire, puis reconstruire un groupe scolaire de 18 classes, un complexe sportif avec gymnase et piscine, et les ateliers de la danse.

Le groupe scolaire a été construit en 1962 sur une parcelle de 14 123 m<sup>2</sup> au 15 rue Jean Sarrazin. Il est constitué d'un bâtiment élémentaire en R+2, d'un bâtiment maternelle en rez-de-chaussée, d'un gymnase et d'un bâtiment de logements en R+1, pour une surface totale de plancher d'environ 5 800 m<sup>2</sup>.

La présente opération consiste à démolir ces bâtiments en deux phases :

- 1- la démolition des bâtiments élémentaire, maternelle et des logements préalablement à la reconstruction du groupe scolaire, du complexe sportif et des ateliers de la danse ;
- 2- la démolition du gymnase après la mise en service du complexe sportif.

Les études au stade avant-projet définitif chiffrent l'opération de démolition à 1 100 000 € TTC (valeur août 2022) ; incluse dans l'opération globale dont le montant délibéré s'élève à 3 800 000 €TTC (études et démolition).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et autres marchés d'études, seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/1144 du 30 septembre 2021, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des travaux de démolition de l'opération n° 08015001 « Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP 2021-1, opération n° 08015001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23, et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

<i>Réalisé antérieur</i>	127 332 €
2022 :	1 000 000 €
2023 :	2 000 000 €
2024 et suivantes :	672 668 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET